

Formation du gouvernement d'union nationale palestinien

03.06.2014

La Suisse salue la formation du gouvernement d'union nationale palestinien, un gouvernement de consensus formé de personnalités indépendantes qui repose sur l'accord de réconciliation signé entre l'OLP et le Hamas le 23 avril 2014. Elle a invariablement souligné que l'unité palestinienne était une condition nécessaire à l'instauration d'une paix juste et durable et à la création d'un Etat palestinien indépendant, viable, contigu et démocratique.

Nous espérons sincèrement que ce nouveau gouvernement palestinien saura poursuivre la mise en place de conditions propices à une véritable réconciliation entre toutes les factions palestiniennes et au sein du peuple palestinien, à une amélioration de l'état de droit et au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le Territoire palestinien occupé. La Suisse souligne par ailleurs l'importance de la tenue d'élections libres et justes dans les prochains mois, comme annoncé hier.

L'annonce, faite hier par le président Mahmoud Abbas, selon laquelle le gouvernement d'union nationale palestinien respectera les dispositions du droit international et tous les engagements de l'OLP, revêt une importance particulière. La Suisse est prête à collaborer avec le nouveau gouvernement.

Nous avons pris acte que les négociations de paix menées entre Israéliens et Palestiniens sous l'égide des Etats-Unis étaient arrivées au terme du délai qui avait été fixé au 29 avril 2014 sans déboucher sur un résultat concret ni sur un accord en faveur d'une poursuite des négociations. La Suisse soutient pleinement le processus de paix et rend hommage au Secrétaire d'Etat John Kerry pour les efforts qu'il a déployés ainsi que pour son investissement personnel.

A la lumière des événements actuels, la Suisse appelle toutes les parties à poursuivre leurs efforts pour maintenir la stabilité et à s'abstenir de toute action, provocation ou violence susceptible de compromettre de nouvelles négociations ainsi que la viabilité d'une paix juste et durable reposant sur une solution négociée à deux Etats. La Suisse, réaffirmant que les négociations sur le statut final devraient être fondées sur le droit international ainsi que sur des paramètres clairs, parmi lesquels ceux présentés par l'Initiative de paix arabe, invite le nouveau gouvernement de consensus national palestinien et toutes les factions palestiniennes, y compris le Hamas, à reconnaître le droit d'Israël à l'existence. Elle demande également à Israël de reconnaître le droit du peuple palestinien à un Etat sur la base des frontières de 1967.